



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

# Bulletin officiel

du conseil municipal

## NUMÉRO 177

Procès verbal de la séance du conseil municipal  
du 18 décembre 2015

**Appel nominal / 2**

**Désignation du secrétaire de séance / 2**

**1.** Désignation des représentants de la Commune au Conseil  
de la Métropole du Grand Paris / **2**

**2.** Désignation des représentants de la Commune au Conseil  
territorial de l'établissement public territorial Grand Paris Seine  
Ouest / **3**

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 18 décembre 2015 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire, individuellement et par écrit, le 12 décembre 2015.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, Mme Marie-Anne BOUÉE, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VÉTILLART, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mlle Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIÈRE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mlle Fatima CARDETS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

## EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. AMAR qui a donné pouvoir à Mme VÉTILLART  
M. SEBBAG qui a donné pouvoir à Mme BOUÉE  
M. MORAND qui a donné pouvoir à M. BACCHETTA  
M. DENIZIOT qui a donné pouvoir à Mme DELOFFRE  
M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à Mme KAMATARI  
M. ROCHER qui a donné pouvoir à Mme MISSOFFE  
Mme WEILL qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL  
Mme MOREL qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN  
M. Xavier DENIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Mes chers collègues, alors même que nous nous sommes réunis la semaine dernière, nous devons nous rassembler une nouvelle fois aujourd'hui, compte tenu des changements du Gouvernement, de la DGCL et de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris. Je rappelle que le mode d'élection – qui nous avait été confirmé par un vadémécum transmis par la mission de préfiguration a

été modifié le vendredi 11 décembre dernier, c'est-à-dire le lendemain de notre Conseil municipal. D'ailleurs, 90 des 130 communes concernées se sont retrouvées dans la même situation que nous. Par conséquent, nous avons dû convoquer un nouveau Conseil, d'une part pour procéder aux élections et de l'autre, pour rappeler la publication du décret.

Je vais tout d'abord vous rappeler les termes de ces délibérations.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 janvier 2014,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le décret du 30 septembre 2015, constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu le décret du 11 décembre 2015, fixant le périmètre et le siège de l'établissement public territorial de Grand Paris Seine Ouest,

Vu le courrier du Préfet d'Île-de-France du 30 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2015,

Nous devons procéder à l'élection des trois représentants au Conseil de la métropole du Grand Paris dans la première délibération.

La suivante concernera l'élection des conseillers supplémentaires. Il est précisé que les 20 conseillers communautaires de GPSO sortant sont nommés conseillers territoriaux, pour éviter l'anti-constitutionnalité déjà évoquée. De fait, nous devons rajouter huit noms à la liste des anciens conseillers communautaires, qui deviennent de droit conseillers territoriaux.

Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

## **1. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Nous devons procéder à l'élection de trois conseillers métropolitains.

Lors de notre séance du 10 décembre dernier, je vous avais proposé les candidatures de Madame LAVARDE-BOËDA, de Monsieur MOUGIN et de moi-même. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). Je mets donc aux voix ces trois

# Séance du 18 décembre 2015

candidatures.

La liste de candidatures est la suivante :

- M. Pierre-Christophe BAGUET
- Mme Christine LAVARDE-BOËDA
- M. Gauthier MOUGIN

Ont obtenu :

- Mme Christine LAVARDE-BOËDA : 55voix, élu
- M. Gauthier MOUGIN : 55 voix, élu
- M. Pierre-Christophe BAGUET : 55 voix, élu

## 2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL TERRITORIAL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

### M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons maintenant procéder à l'élection de huit conseillers territoriaux outre ceux déjà élus (y compris les trois conseillers métropolitains). Je rappelle la liste des 20 conseillers déjà élus :

- M. Pierre-Christophe BAGUET
- Mme Marie-Laure GODIN
- M. Gauthier MOUGIN
- Mme Béatrice BELLARD
- M. Pascal LOUAP
- Mme Christine BRUNEAU
- M. Marc FUSINA
- Mme Jeanne DEFRANOUX
- Mme Christine LAVARDE-BOËDA
- M. Bertrand-Pierre GALEY
- Mme Sandy VÉTILLART
- M. Pierre DENIZIOT
- Mme Armelle GENDARME
- M. Jean-Claude MARQUEZ
- Mme Anne-Charlotte LORBER
- M. Jonathan PAPIILLON
- M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
- M. Jean-Michel COHEN
- Mme Isabelle WEILL
- M. Pierre GABORIT

Concernant les huit autres postes, les conditions d'élections des conseillers supplémentaires sont les suivantes :

*«Les conseillers sont élus par le conseil municipal parmi ses membres [...] au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne».*

Les listes de candidatures sont les suivantes :

- Groupe *La Ville Citoyenne* : Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD
- Groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* : Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Fatima CARDETAS
- Groupe de la majorité : M. Raphaël LABRUNYE, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Laurent GOUILLIARD, Mlle Agathe RINAUDO, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Emmanuel BAVIÈRE, Mme Isaure de BEAUVAL

Je vous propose cette fois-ci de procéder à un vote à bulletin secret. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Je regrette profondément qu'il y ait trois listes. Pourquoi ? La fois précédente, nous avons présenté une liste unique. Cela démontrait que les élus boulonnais étaient capables de désigner leurs représentants ensemble au travers d'un vote unanime. Nous avons d'ailleurs voté à main levée et notre groupe disposait d'un siège supplémentaire, ce qui était la moindre des choses. En effet, je rappelle que nous avons obtenu 15 % des voix au deuxième tour des élections municipales. De fait, il n'y aura qu'un seul représentant dans le territoire pour 15 % des voix. En revanche, le groupe de Monsieur DUHAMEL, qui lui avait obtenu environ 28 % des suffrages, disposera de quatre sièges, soit un représentant pour 7 % des électeurs, ce qui représente deux fois plus que pour notre groupe. Quant à celui de la majorité, qui elle a réalisé 57 %, elle en aura 23 sur 28, c'est-à-dire 1 pour 3 % des électeurs. J'ajoute que la gauche a obtenu 30 % des voix aux dernières élections régionales. Autrement dit, celui qui sera élu représentera à lui seul 30 % des électeurs. S'agissant de la droite réconciliée, car c'est bien le sujet d'aujourd'hui, elle possèdera 27 représentants pour 65 % des voix obtenues par Madame PÉCRESSÉ, soit pour un pour 2,3 % des électeurs.

Voilà la réalité pure et simple. Imaginez-vous combien il est difficile qu'une seule personne représente une sensibilité politique qui représente près du tiers des électeurs boulonnais ? À cela s'ajoutent les commissions, où siègera cette même personne, sans compter la préparation des délibérations, le tout sans avoir la possibilité de débattre des sujets boulonnais avec d'autres, puisque cet élu sera le seul à porter la parole du groupe à l'assemblée territoriale.

Être élu est une bonne chose. Simplement, encore faut-il savoir pourquoi. Soit on est élu pour soi-même, soit on est élu pour représenter les autres. Je prendrai d'ailleurs un simple exemple. Le Conseil communautaire de mercredi dernier avait une valeur symbolique, puisqu'il s'agissait du dernier. Lors de cette séance, 17 élus étaient présents (16 du groupe

de la majorité et un de l'opposition, à savoir moi-même). Or, les trois représentants du deuxième groupe d'opposition étaient absents. Je constate que cela est toujours le cas et qu'ils ne sont quasiment jamais présents. Quand ils le sont, ils ne prennent jamais la parole. De fait, à quoi bon avoir un siège de plus, alors que près d'un tiers des électeurs seront représenté par une seule personne, sachant qu'ils n'en feront probablement rien de plus. Ne pas bloquer ce processus aurait permis d'équilibrer les choses. Nous savons en effet que la loi électorale municipale écrase les minorités et qu'elle les écrase encore plus avec la proportionnelle. Bref, vous aurez réussi à avoir un seul élu de gauche dans un territoire qui est probablement l'un des plus importants de l'Île-de-France. Bravo. Je le regrette sincèrement, moi qui ne suis là ni pour ma gloriole personnelle, ni pour le plaisir de siéger, mais bien pour représenter une sensibilité à laquelle je crois profondément. Vous auriez pu faire le geste minimum, et faire en sorte que la gauche, qui encore une fois représente près du tiers des électeurs boulognais ait au moins deux représentants. Une seule personne portera ce fardeau sur ses faibles épaules, pour représenter la deuxième ville de la région parisienne, après Paris et la principale ville de l'agglomération.

Merci chers amis de votre générosité et de votre grandeur de vue. Merci.

**M. BAGUET :** Je rappelle que ce n'est pas nous qui avons créé cette loi et que nous l'avons même combattue jusqu'au bout. D'ailleurs, lorsque je vois la pagaille dans laquelle se met en place cet établissement public territorial, je trouve cela très inquiétant. Je pense effectivement que des esprits de bon sens tel que le vôtre devraient être davantage écoutés par le Gouvernement. Je rappelle à ce titre que l'ordonnance financière de la MGP a été approuvée par le Conseil des ministres le 9 décembre, alors que tout le monde demandait le report de la Métropole au 31 décembre 2016. De la même façon, certains amendements sont tombés la nuit du vendredi 11 au samedi 12 décembre. D'ailleurs, le Préfet LUCAS, chargé de la mise en place de la MGP, nous a annoncé devant l'Assemblée générale des maires des Hauts-de-Seine, lundi matin, qu'il avait découvert cet amendement seulement deux jours plus tôt. Autrement dit, le représentant de l'État lui-même n'était pas au courant. Cela est tout de même fabuleux. De fait, le gouvernement a déposé un nouvel amendement dans la nuit du 15 au 16 décembre, car il s'est aperçu de sa bêtise.

Tous les maires sont aujourd'hui dans l'angoisse, car le Parlement va continuer de se réunir jusqu'au 23 décembre et nous ne savons pas à quelle sauce nous serons mangés jusqu'à cette date. Bref, le gouvernement découvre bêtise après bêtise. Par exemple, tout le monde était au courant de l'anti-constitutionnalité de l'interruption d'un mandat. Le

gouvernement a voulu passer outre et se trouve maintenant obligé de sortir une cote mal taillée. D'ailleurs, je vous signale qu'une Question Prioritaire de Constitutionnalité sera de toute façon déposée et que le Conseil constitutionnel va décréter l'anti-constitutionnalité de l'abréviation des mandats des conseillers communautaires dans un an. Je suis même certain qu'il trouvera une formule juridique disant que le fait est acquis et que les choses dureront ainsi jusqu'en 2020.

En somme, il s'agit d'un amateurisme total. J'ajoute que Boulogne-Billancourt a perdu 4,7 millions d'euros dans la seule nuit de vendredi à samedi car le gouvernement a décidé de porter le FPIC de 780 millions à un milliard d'euros, alors même que nous essayons de « serrer les boulons » à tous les niveaux. Pour information, la Ville de Paris perdra elle 24 millions d'euros. Tout cela est incroyable. Nous sommes en train d'élaborer le budget 2016 et nous ne savons même pas comment nous allons terminer l'année. Tout cela n'est pas raisonnable. Le gouvernement et le PS auraient dû faire preuve de bon sens et reporter la MGP d'au moins un an. Je précise que le Préfet LUCAS nous a confirmé que les PLU seraient transférés de droit au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Autrement dit, tous les permis de construire qui seront déposés dans les villes de la métropole seront susceptibles d'être attaqués si les Conseils municipaux ne prennent pas une délibération de transfert de PLU au 1<sup>er</sup> janvier. Imaginez le désordre que tout cela représente. Croyez-moi, certains cabinets d'avocats vont amasser des fortunes.

Pour l'heure, je suis vraiment désolé, mais nous sommes obligés de convoquer le Conseil municipal pour procéder à des élections. Je vous propose d'ailleurs de passer au vote.

**M. GABORIT :** Vous devez également distribuer le bulletin de la liste de gauche.

**M. BAGUET :** Très bien. Dans ce cas nous allons distribuer votre bulletin aux 55 élus, de même que celui de l'autre groupe d'opposition. Nous allons faire des photocopies. Autrement dit, chaque élu doit avoir trois bulletins en sa possession. En attendant, je demande aux scrutateurs de se préparer.

**Scrutateurs :** M. LAURENCIN, M. GABORIT, Mme PAJOT et Mme JAILLARD.

# Séance du 18 décembre 2015

Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement du scrutin.

À l'issue des opérations électorales, sont constatés les résultats :

Listes	Sièges obtenus
Majorité municipale (44 voix)	7
Un vrai Projet pour Boulogne-Billancourt (7 voix)	1
La Ville Citoyenne (4 voix)	0

Sont élus conseillers territoriaux supplémentaires :  
M.Raphaël LABRUNYE, Mme Ségolène MISSOFFE, M.Laurent GOUILLIARD, Mlle Agathe RINAUDO, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Emmanuel BAVIÈRE, Mme Isaure de BEAUVAL et Mme Caroline PAJOT.

**M.BAGUET** : je vous remercie encore une fois de vous être mobilisés en cette veille de vacances de Noël. Je vous souhaite un bon week-end ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 18h42.